

FORMULAIRE DE CANDIDATURE « ENFANTS DU PATRIMOINE AU CHÂTEAU DE VERSAILLES » 18/09/2026

Ce formulaire est à renvoyer à inscriptions@chateauversailles.fr **avant le 28 août 2026.**

Tout formulaire incomplet ne sera pas traité.

Nom de l'établissement :	
Adresse de l'établissement :	
Numéro de SIRET de l'établissement :	
Niveau de la classe :	
Nombre d'élèves : <i>(max 35 personnes accompagnateurs compris)</i>	
Nom et prénom de l'enseignant référent :	
Mail et numéro de téléphone de l'enseignant référent :	

Veillez indiquer la visite guidée choisie :

Versailles, d'hier à aujourd'hui Louis XIV, un roi à Versailles

Veillez indiquer l'horaire choisi ou classez les horaires par ordre de préférence (cf. programmation p.2) :

Précisez le contexte de votre visite :

S'agit-il de votre première visite guidée au château de Versailles en tant qu'enseignant ? S'agit-il de la première visite guidée de la classe ou de l'établissement au château de Versailles ?

Date et signature de l'enseignant et/ou du chef d'établissement

PROGRAMMATION

- VISITE GUIDÉE - Versailles d'hier à aujourd'hui

Cycles 2 et 3

A 9h45, 10h15, 10h45, 13h, 13h30 et 14h

Durée : 1h30

Au cours de quatre siècles d'existence, Versailles a connu de multiples visages : résidence royale, palais de la République, Musée de l'Histoire de France, lieu de création contemporaine. En parcourant les différents espaces du Château, découvrez la richesse d'une histoire qui continue de s'écrire aujourd'hui !

- VISITE GUIDÉE - Louis XIV, un roi à Versailles

Du cycle 3 au lycée

A 10h, 10h30, 13h15 et 13h45

Durée : 1h30

En 1682, Louis XIV s'installe entouré de sa Cour, au château de Versailles, symbole de son pouvoir. Au cœur des Grands Appartements, centre de la monarchie absolue, venez à la rencontre du Roi-Soleil et découvrez sa flamboyance !

- VISITE DES JARDINS

Complétez votre visite guidée par une visite autonome dans les jardins de Versailles.

Pendant la période des Jardins Musicaux et des Grandes Eaux musicales (du 1er avril au 30 octobre 2026), l'accès aux jardins est gratuit pour les groupes scolaires et périscolaires affiliés à l'Éducation nationale française.

Votre réservation de visite guidée (dans le cas où votre candidature serait retenue) vous permettra d'obtenir des laissez-passer pour les jardins valables le 18/09/2026.